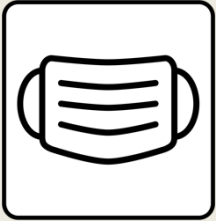




## Suite aux décisions politiques fédérales et diocésaines, les nouvelles mesures sanitaires sont applicables **dès le 20 décembre 2021**

### Unité pastorale Notre-Dame de l'Évi Gruyères



**Le port du masque en intérieur est obligatoire pour tous les offices religieux** et autres manifestations (concerts, veillées de prière, adoration,...) dès l'âge de 12 ans. Cette mesure s'applique donc également pour les offices religieux nécessitant un certificat Covid.



**Le port du masque est obligatoire pour les chanteurs et ils doivent avoir un certificat Covid 2G.** Pour enlever le masque, tous les chanteurs doivent disposer d'un certificat de vaccination ou de guérison et, en plus, d'un certificat de test (2G+). Les membres de la chorale doivent aussi être à une distance conséquente des autres participants aux célébrations.



**La désinfection des mains est toujours requise. Merci de bien vouloir le faire avant d'entrer dans l'église.**

### **Célébrations religieuses\* en intérieur avec le Certificat Covid :**

- ⇒ Contrôle pour tous du certificat Covid (2G) valable dès l'âge de 16 ans. ( ATTENTION : les tests PCR et antigéniques ne sont plus pris en considération )
- ⇒ Port du masque obligatoire pour tous dès 12 ans.
- ⇒ Chant choral autorisé sans masque pour les choristes possédant un certificat Covid **et** ayant fait un test antigénique ou PCR (règle des 2G +).

### **Célébrations religieuses\* en intérieur sans le certificat Covid :**

- ⇒ Limitation de personnes à 50 ou 2/3 de la capacité de l'église (compris servants, sacristains, célébrants...)
- ⇒ Traçage obligatoire.
- ⇒ Port du masque obligatoire pour tous dès 12 ans.
- ⇒ Chant choral autorisé sans masque pour les choristes possédant un certificat Covid **et** ayant fait un test antigénique ou PCR (règle des 2G +).

\*messes, funérailles, baptêmes, mariages